ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Maintien des mesures sanitaires à Kugluktuk

Iqaluit (Nunavut), le 10 mars 2022. — Le Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a annoncé aujourd'hui que l'allègement des mesures sanitaires annoncé à Kugluktuk doit être reporté.

« La situation pandémique à Kugluktuk crée une tension excessive sur son système de la santé. C'est pourquoi nous avons décidé de retarder l'allègement des mesures sanitaires pour cette localité, a expliqué le Dr Patterson. Nous surveillerons la situation et la réévaluerons afin d'alléger les restrictions une fois que nous aurons la certitude que cela n'aura aucun effet négatif sur la capacité de Kugluktuk en soins de santé. »

Ainsi, il est nécessaire de respecter les mesures sanitaires suivantes :

- Les rassemblements extérieurs sont limités à 50 personnes.
- Les rassemblements dans un domicile sont limités à 10 personnes en plus les membres de la maisonnée.
- Les restaurants et les débits de boisson peuvent accueillir 25 personnes, ou 25 % de la capacité maximale de leur établissement si ce nombre est inférieur. Il est interdit de chanter et de danser.
- Les rassemblements publics intérieurs sont limités à 25 personnes, ou à 50 % de la capacité maximale de l'endroit si ce nombre est inférieur.
- La capacité des salles d'entrainement est limitée à 25 personnes, ou à 50 % de leur capacité maximale si ce nombre est inférieur. Les séances de groupe sont limitées à 10 personnes.
- La capacité des bibliothèques, des musées et des galeries d'art passe à 25 personnes ou à 50 % de leur capacité maximale, si ce nombre est inférieur. Les visites de groupe sont limitées à 10 personnes.
- La capacité des arénas peut passer à 50 personnes, ou à 50 % de leur capacité maximale si ce nombre est inférieur, et ils peuvent accueillir un maximum de 50 personnes dans les gradins.

- Les sports d’équipe sont autorisés.
- L’occupation des lieux de culte est limitée à 50 personnes ou à 25 % de leur capacité maximale, et le chant y est interdit.
- Les masques demeurent obligatoires.

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 doit communiquer avec le service Téléassistance COVID-19 au 1 888 975-8601, entre 10 h et 18 h HNE, ou appeler immédiatement son centre de santé pour l’en informer. Veuillez ne pas vous présenter à votre centre de santé.

Le vaccin contre la COVID-19 est disponible pour toute personne nunavoise âgée de 5 ans et plus. Contactez votre centre de santé pour prendre rendez-vous.

Pour obtenir les dernières nouvelles relatives à la COVID-19 au Nunavut, consultez la page : https://www.gov.nu.ca/

###

Relations avec les médias :

Chris Puglia
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca